

Règlement de la marche / course nature (non chronométrée) organisée le 16 juin 2019 par l'AFSA

Présentation :

L'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA) se mobilise pour aider les familles dans l'éducation et le quotidien de leur enfant touché par cette maladie génétique rare et financer des recherches.

Le 16 juin 2019, l'AFSA (Les Francs-Comtois pour Sarah) organise une marche et une course nature à Montboillon (70700).

Il est proposé aux participants, 3 parcours de 3.5, 6 ou 10 km. Les parcours seront communs à la marche et à la course nature et ne seront pas chronométrés.

Les parcours proposés empruntent uniquement des sentiers ou chemins forestiers en sous-bois.

Inscription :

Aptitude physique :

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît être apte physiquement pour participer aux différents parcours de la marche et/ou de la course nature.

Mineurs :

- Marche et course nature:

Les mineurs de moins de 12 ans seront accompagnés obligatoirement d'un adulte.

Les mineurs de 12 à 17 ans, seront soit accompagnés d'un adulte, soit munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux.

Marche :

Inscription sur place au lieu dit "rond point de Montboillon" (fin de la route desservant la forêt communale de la commune de Montboillon 70700) ou via un flyer scanné et envoyé à : domoaurélie@hotmail.fr

Course nature non chronométré :

Inscription sur place au lieu dit "rond point de Montboillon" (fin de la route desservant la forêt communale de la commune de Montboillon 70700) ou via un flyer scanné et envoyé à : domoaurélie@hotmail.fr

Documents remis sur place aux participants :

Remis à chaque personne seule ou par groupe de participants

- Plan des parcours
 - Consignes de sécurité
 - Numéros de téléphones des 1^{er} secours, numéros de téléphones des organisateurs
 - dossard

Tarifs :

Marche et course nature :

- Don libre mais obligatoire afin de valider sa participation à l'événement. Règlement à l'ordre de l'AFSA (les fonds récoltés seront orientés vers la recherche et le soutien aux enfants atteints par le syndrome d'Angelman et leurs familles).
 - Une urne dédiée aux dons pour la recherche sera disponible sur place.
- L'édition d'un reçu fiscal sera possible sous condition de lisibilité et de renseignement total du bulletin de demande de reçu fiscal (disponible sur demande).

Parcours :

Chaque participant s'engage à parcourir la distance et l'itinéraire prévus en fonction de ses propres capacités physiques, et à ne surtout pas les surestimer (ex : ne pas prévoir le parcours de 10 km lorsque l'on est habitué à ne parcourir que 6 km).

L'ensemble des 3 parcours sont détaillés ci-après est à allure libre et non chronométré :

- Parcours de 3,5 km : Communes traversées : Montboillon

Parcours de 6 km :

- Communes traversées : Montboillon, Bucey-les-Gy, Velleclaire, Villers-Chemin

Parcours de 10 km :

- Communes traversées : Montboillon, Bucey-les-Gy, Velleclaire, Villers-Chemin

Programme :**Marche :**

Au lieu dit "rond point de Montboillon" (fin de la route forestière desservant la forêt communale de la commune de Montboillon 70700) à 10 h

Course nature non chronométré :

Au lieu dit "rond point de Montboillon" (fin de la route forestière desservant la forêt communale de la commune de Montboillon 70700) à 10 h

Contrôles :

Le pointage des participants sera réalisé à l'arrivée

Ravitaillements :

Un ravitaillement est prévu le long des différents parcours et un à l'arrivée.

Signalisation :

Les parcours seront fléchés à l'aide de ru-balise.

Abandon :

Tout abandon devra être signalé à l'arrivée ou à un membre de l'organisation sur le parcours.

Assistance médicale :

Il n'est pas prévu d'assistance médicale par des professionnels de santé.

Des trousse de secours seront disponibles au points de ravitaillement et au point de départ.

Assurance Responsabilité Civile :

L'association AFSA est couvert par la police d'assurance N°114936694T souscrite auprès de MMA Assurances (copie jointe).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de dommage corporel ou de vol.

La participation à la marche ou à la course nature est interdite à toute personne n'étant pas inscrite et n'ayant pas retiré son dossard.

Classement :

Pas de chronométrage ni de classement

Récompense :

Marche :

Pas de récompense envisagée pour les participants.

Course nature non chronométré :

Pas de récompense envisagée pour les participants.

Droit à l'image :

Par sa participation, chaque marcheur ou coureur autorise l'organisation à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de cette journée en vue de toute exploitation.

Engagement contractuel :

Tout participant à la marche ou à la course nature du 17 juin 2018 organisés par l'AFSA s'engage à respecter le présent règlement, l'ensemble des dispositions sans restriction.

Annulation :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la marche et la course nature.

Renseignements :

Marche populaire et course nature :

Email : delphine.pion-guillerm@orange.fr

Affichage :

Le présent règlement sera affiché le 16 juin 2019 au départ au lieu dit "rond point de Montboillon".
Le présent règlement peut être transmis par mail sur simple demande des participants.

Fait à Montboillon, le 13 mars 2019

Administratrice de l'AFSA

Delphine PION